Un drame rapide dans un magasin, à Paris

Pour se venger, un " vigile " Lillois tua sa femme

Paris, 30. — Un drame rapide s'est déroulé ce matin à l'angle de la rue de Rome et de la rue de Vienne.

Voici les circonstances qui l'ont précédé:

M. Henri Philippot, âgée de 22 ans, épousait quelques jours avant d'être mobilisé, Mlle Madeleine Stoffel, puis était dirigé en Syrie, où il servait sous les ordres du général Gouraud.

Un bébé était né longtemps après le départ du mari

Lorsqu'il revint en France longtemps plus tard, sa femme venait de mettre au monde un jeune bébé que le jeune soldat refusa de reconnaître.

Philippot abandonna son épouse pour aller vivre à Lille où il exerça divers métiers.

Il était entré en dernier lieu dans un corps de vigiles « gardiens de vigiles » (gardiens de nuit), du quartier de Fives-Lille.

Hier Philippot prit le train pour Paris emportant le revolver, au port duquel ses fonctions lui donnaient droit.

Blessée d'une balle à la tempe la victime succomba

Ce matin, à 9 h. 30, Philippot se présentait à la porte de la maison de la rue de Rome dans laquelle sa femme est employée en qualité de stoppeuse ; il demanda à la voir et dès qu'il fut en sa présence, il braqua sur elle son revolver et la blessa d'une balle à la tempe gauche.

Puis le meurtrier se laissa arrêter sans opposer de résistance par un témoin du drame, M. Appuis, employé des chemins de fer qui le conduisit au commissariat du quartier de l'Europe.

La victime reçut les premiers soins d'un pharmacien voisin, puis elle fut transportée à l'hôpital Beaujon, où elle est décédée à 11 heures.

Le meurtrier a reconnu avoir tué sa femme pour se venger.

Suicides dramatiques

L'un après l'autre, deux vieux époux se révolvérisèrent

Caen, 30. — Les époux Durand, septuagénaires, se sont suicidés cette nuit, l'un après l'autre, dans des circonstances dramatiques. Ils habitaient rue Ecuyère. La femme, souffrante depuis longtemps et très affectée par la perte d'un fils à la guerre, avait manifesté à maintes reprises l'intention de se tuer. « Je ne lui survivrai pas », disait alors le mari.

Le soir, son mari étant occupé dans une pièce voisine, Mme Durand se coucha dans son lit et se tira une balle de revolver dans le cœur. Au bruit de la détonation, son mari accourut et trouvant sa femme râlant il appela une voisine, puis la congédia.

M. Durand attendit toute la nuit que sa femme rendit le dernier soupir. A 4 heures du matin, elle expira. Il écrivit plusieurs lettres, dont une au commissaire de police, s'étendit auprès du corps de sa femme et se tira à son tour une balle dans le cœur. La mort fut instantanée.

Près du cadavre de sa femme un ivrogne se coupa la gorge

Blois, 30. — Mercredi soir, vers 10 heures, à Mont, M. Benoit Louis, ancien garde forestier, s'était rendu aux Champs-Blanchet, chez les époux Daudin-Corléans, cultivateurs, où il rencontra un nommé Louis Poulleau et sa maîtresse. On but toute la nuit et à un certain moment, Mme Daudin, témoin des scènes de beuverie, quitta subrepticement le logis sans que personne s'aperçût de sa longue absence.

Hier matin, vers 9 heures, le maire de la commune était avisé qu'on venait de découvrir dans une fosse voisine de son habitation le cadavre de Mme Daudin. Le magistrat municipal fit transporter le corps de cette dame à son domicile. Ceux chargés de cette pénible besogne trouvèrent au logis le mari et ses invités ivres-morts et ne se rendant aucun compte du funèbre retour de Mme Daudin. Ils continuèrent à boire. Vers 11 heures, titubants, les invités quittèrent Daudin. Que se passa-t-il ensuite ?

Dans le courant de l'après-midi, un voisin, M. Auger, pénétrant chez les époux Daudin, trouva le mari étendu sur le carreau dans une mare de sang et près du cadavre de sa femme. Il tenait dans sa main un long couteau encore maculé. Un médecin l'examina et constata qu'il s'était ouvert le rocher et la trachée-artère et qu'il avait la veine jugulaire tranchée. Son transfert fut immédiatement ordonné à l'hôpital de Blois. L'état de Daudin est très grave. Dans son ivresse, il dut, à un certain moment, avoir conscience de ce qui venait d'arriver et il voulut se suicider.

Mme Daudin était âgée de 56 ans. Presque aveugle et sourde, elle souffrait moralement de l'inconduite de son mari, ivrogne invétéré.

Un petit télégraphiste se croyant poursuivi par le destin se noya

Lyon, 30. — Un petit télégraphiste, Maurice Lacombe, âgé de 15 ans, s'est précipité dans la Saône, du haut du pont de la Mulatière. Sur le tablier du pont il avait laissé son képi et sa vareuse. Dans une poche, on a trouvé une lettre adressée à ses parents, où, après avoir bien spécifié qu'il ne se trouvait point mal chez eux, il ajoutait qu'il voulait mourir tout simplement parce que tel était son destin.

Fait singulier, Maurice Lacombe, quand il n'avait encore que 8 ans, tentait déjà de se suicider en se jetant dans la Seine, de l'île de la Jatte, à Paris.

En dépit des recherches entreprises, on n'a pu encore retrouver son cadavre.

En Hongrie, les anciens soldats se voient allouer des terres

Le gouvernement hongrois a décidé de faire don à d'anciens soldats, de parts de la terre natale qu'ils ont défendue. Les biens distribués proviennent de terres seigneuriales ou de biens communaux. Ils ne pourront être morcelés et seront transmis par héritage au premier-né masculin.

Un marocain aurait été empoisonné à Lens

Samedi matin, M. le docteur Quénée, médecin-légiste de Béthune, est venu à Lens, où il a fait procéder au cimetière Est à l'exhumation du corps du Marocain Mohamed ben Ali, 29 ans, décédé le 27 septembre 1922, à Lens, chez son compatriote Mohamed ben Hadj, rue Eugène-Bar.

Le praticien a fait des prélèvements de viscères qui seront adressés au laboratoire de toxicologie de Lille.

Une dénonciation aurait révélé que le Marocain serait mort des suites d'un empoisonnement.

Un détenu brutalisé jusqu'à la mort

Il fut la victime d'un "prévôt" chargé de mâter les prisonniers

Thouars, 30. — La maison centrale où sont détenus les prisonniers qui attendent leur départ pour la Guyane, employait un certain « prévôt » doué d'une force herculéenne, chargé de mater les détenus. Or, un de ceux-ci, un nommé Beguerie, aurait été à ce point maltraité par le prévôt qu'il mourut quelques heures après avoir été mis au cachot.

Bien que l'on ait interdit au prévôt de rentre dans la cellule où était Beguerie, on a la certitude qu'il y pénétra. Des soldats du 125e d'infanterie, de garde à la prison, entendirent des cris déchirants.

Le parquet de Bressuire a été saisi et procède à une enquête.

Un voyageur a tenté de tuer son chauffeur

Grièvement blessé, ce dernier se défendit désespérément

Marseille, 30. — Le chauffeur de taxi, Joseph Monin, chargeait, la nuit dernière, vers 23 h. 45 place de la Bourse, un client qui se faisait conduire à Sainte-Marthe.

Arrivé à destination, le voyageur voulut obliger le chauffeur à pénétrer dans un petit chemin impraticable.

Sur le refus de Monin, l'homme descendit et s'approchant du compteur pour examiner le prix à payer, tira sur Monin un coup de revolver.

Bien qu'atteint en pleine poitrine, le chauffeur put à son tour saisir son revolver; il fit feu à deux reprises sur son agresseur, mais ne l'atteignit pas.

Le meurtrier put disparaître dans une ruelle voisine.

Des voisins, réveillés par le bruit des détonations, se portèrent au secours du chauffeur, dont l'état est grave et le firent transporter à l'Hôtel-Dieu.

M. Millerand a reçu le marquis de Crewe

Paris, 30. — Le Président de la République a reçu cet après-midi, à 15 h. 30 en audience officielle, le marquis de Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne qui lui a remis ses lettres de créance.

L'ambassadeur a été introduit par M. de Fouquières, auprès du Président de la République qui avait à ses côtés : MM. Petit, secrétaire général de la Présidence et les officiers attachés à la personne du Président de la République.

Un député est inculpé de faux et escroquerie

Paris, 30. — M. Bringer, député de la Lozère, est, depuis hier, poursuivi pour faux et escroqueries.

La plainte émane de la Fédération du Bâtiment. M. Bringer se serait rendu coupable à son égard d'abus de confiance.

Des «marcheurs de la faim» sont arrivés à Londres

Londres, 30. — Hier sont arrivés à Londres plus de 200 nouveaux sans travail « Les Marcheurs de la Faim » venant d'Ecosse.

On s'attend à une démonstration des sans travail cette après-midi à Trafalgar Square.

Le Bureau du Conseil Général de l'Aisne a démissionné

Il proteste contre les récents changements dans l'administration préfectorale

Ainsi que nous l'avons annoncé, le département de l'Aisne a été l'objet ces derniers temps de diverses transformations administratives. La Préfecture qui était auparavant hors classe devint de 1re, de 2e puis de dernière classe ; ceci se produisit ces jours derniers et constituait principalement un moyen pour déplacer le Préfet, M. Bourienne, titulaire de 2e classe dans ses fonctions.

Le départ de l'Aisne de M. Bourienne fut suivi de nombreuses protestations dont la dernière est celle émise au Conseil Général et que voici :

« Le bureau du Conseil Général de l'Aisne ému à juste titre en constatant :

1° Que depuis quatre années la préfecture de l'Aisne, département le plus dévasté de France a été successivement hors classe, de 2e classe pour échouer finalement en dernière classe ;

2° Que sept Préfets se sont succédé dans l'Aisne en moins de six ans ;

3° Que M. Bourienne, désigné par le Ministre après son élévation à la seconde classe a été déplacé quelques semaines après son installation sans qu'aucun fait nouveau se soit produit entre son arrivée et son départ, qui ne peut dès lors s'expliquer que par des interventions purement politiques contre lesquelles la majorité républicaine du Conseil Général s'élève vigoureusement ;

Uniquement soucieux des intérêts de la reconstitution du département, le bureau donne sa démission en signe de protestation.

Signé : LAMARRE, Président du Conseil Général; LENAIN RINGUIER, vice-présidents : DOUCEDAME, DUPONT et GAILLARD, secrétaires.

A l'aide d'une famille malheureuse

NOUVEAUX ENVOIS

Nous avons encore reçu à l'adresse de Mme veuve Caffier, d'Estrées-Blanche et de ses six petits enfants, dont nous avons signalé la noire misère, les sommes suivantes :

Souscription faite au banquet de la société colombophile l' « Intrépide », chez Blanchez Alphonse, à Sallaumines, 41 fr.; Une anonyme de Brunémont, 5 fr.; M. et Mme Dhennin-Sarrazin, 3 fr.; Marie-Louise Dhennin-Lompret, 2 fr. Lucie Wambre-Lompret, 2 fr.; quête faite après chansons chez Fernand Deconinck, 27 bis, rue Bernos, Lille, 25 fr.; Mme Vandenberghe, à Lille, 10 fr.; un groupe d'amis de chez Lortillois (Bois Blancs). — La Société de secours mutuels de Maisnil-lez Ruitz, 56 fr. ; M. Dupuich, correspondant du Réveil du Nord, à Hersin-Coupigny, 5 fr. ; Fanfare les bigophones les Epatants de Billy-Montigny, 35 fr.

Nous avons envoyé cet argent à Mme Coffier, au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Le temps d'aujourd'hui

Mauvais temps. Ciel très nuageux avec éclaircies et averses devenant couvert avec pluies. Vents de sud-ouest 10 à 18 mètres. Refroidissement.

La Journée Sportive

Football-Association

S.C. Fivois contre R.C. Roubaisien

Inauguration des tribunes

C'est à un véritable gala sportif que la commission du S.C.F. convie les amateurs du football, outre l'agrément des tribunes nouvellement installées, le comité a pu obtenir le concours de la musique de la 1re division. Nous avons déjà dit la valeur des équipes engagées, en voici la composition :

R.C.R. : Dumortier, Delhaes, F. Cocheteux, Vanco Vandendriessche, Vion, Baratte, Isbecque, Baron, Leveugle, Duponchelle, Dubly.

S.C.F. : Bertreux, Helyn, Vandeponselle, Cheva, Berthelet, Verbruggen, Henne, Wacquez, Collart, Lecat, Wacquez.

Félicitons les dirigeants du Racing de leur geste sportif en acceptant d'envoyer leur équipe première afin d'aider un club qui fait des efforts pour améliorer et son aménagement et son jeu, car le contact des fortes équipes ne peut que faire du bien.

Les rencontres d'aujourd'hui

TOURCOING. — Union Sportive Tourquennoise contre A.S. Tourquennoise, à 14 h. 15, rue de Gand.

— Sporting Club de Tourcoing contre Excelsior Club Tourquennois, 14 h. 15, rue de Varsovie.

FIVES. — Sporting Club Fivois contre Racing Club de Roubaix, 14 h. 15, terrain Virnot, rue des Montagnards.

ARRAS. — Racing Club d'Arras contre U.S. de Bruay, 14 h. 15, boulevard Vauban.

DUNKERQUE. — U. S. Dunkerque Malo 1 B contre U.S. des Cheminots de Béthune, 14 h. 15, terrain de la Victoire.

WATTEN. — C. S. de Watten contre Union Sportive Dunkerque-Malo, à 14 h. 15, à Watten.

VALENCIENNES. — F. C. de Valenciennes contre C.A.S. Généraux de Lille, 14 h. 15, plaine des Sports.

BRUAY. — U. S. Bruay 1 B contre U. S. de Barlin, à 14 h. 15, terrain de la Fosse.

Hippisme

Courses de Vincennes

1re Course. — 1. Thèse (Viel), g. 21.00, p. 12.00 ; 2. Topsy Medium (Sourboubier), p. 18.00 ; 3. Tommy (Tamberi), p. 15.50.

2e Course. — 1. Sainte-Marie du Mont (Dessaux), g. 16.00, p. 13.50 ; 2. Stuart (E. Marie), p. 14.00 ; 3. Sabreur (Chrétien), p. 23.50.

3e Course. — 1. Rosel (Courtade), g. 37.00, p. 16.00 ; 2. Question (Souchon), p. 82.50 ; 3. Quesnot (Vandenoulke), p. 28.50.

4e Course. — 1. Triton (Gueroult), g. 32.50, p. 15.00 ; 2. Tulipe (Lenfant), p. 19.00 ; 3. Tippoo Sahab (Gougeon), p. 19.00.

5e Course. — 1. Turlurette (Sourboubille), g. 43.50, p. 17.50 ; 2. Serpolette (Visa), p. 37.50 ; 3. Suippes (Lentant), p. 18.00.

6e Course. — 1. Bedowa (Picard H.), g. 252.00, p. 94.00 ; 2. Quatre à quatre (Masson), p. 153.00 ; 3. Quicksilver (Tamberi), p. 63.00.

Boxe

Vers le Championnat du monde

Criqui rencontrera Kilbane

Après de longs et laborieux pourparlers, qui duraient depuis plus de treize mois, Robert Eudeline et Tom O'Rourke, les managers des deux célèbres champions boxeurs Criqui et Kilbane, sont enfin tombés d'accord pour conclure un match entre les deux hommes, match au cours duquel sera mis en jeu le titre de champion du monde des poids plume (moins de 57 kil. 152) que détient Johnny Kilbane.

Les conditions de la rencontre, qui ont été réglées entre Eudeline et le promoter américain Jack Kearns, sont sommairement les suivants, en ce qui concerne les avantages faits à Criqui :

Garantie de 25.000 dollars et attribution de 20 % de la recette brute participation aux bénéfices du cinéma ou autres, à débattre.

La rencontre aura lieu à New-York, le « Decoration day », fête commémorative des morts à la guerre — c'est-à-dire le 30 mai prochain.

Criqui s'embarquera en mars pour l'Amérique; il aura ainsi plus de deux longs mois pour s'entraîner.

Criqui, rien que pour sa garantie, touchera, au cours du change, un peu plus de 330.000 francs, plus le fixe et les primes. Ne soyons pas étonnés si notre Eugène, tenté par l'appât, traverse la mare aux harengs. A sa place, nous en ferons tout autant.

Joli métier que celui de boxeur, à condition toutefois d'en sortir.

ROUBAIX. — Grand gala organisé par l'Académie des Sports, à 16 heures 30, salle de la rue de l'Hospice. Au programme, six combats de 10 rounds. Ouverture des portes à 16 heures.

Course à pied

Echo du tour de Denain

Nous recevons la lettre suivante :

Lille, le 28 décembre 1922.

Monsieur,

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire une rectification au sujet du compte rendu du Tour de Denain. Lepers, de Tourcoing, champion de France professionnel, a été battu par Mascaux, champion du Nord amateur, de l'Olympique Lillois, et non par Chaplain, comme il a été dit, et sa défaite est dû à une indisposition.

Veuillez agréer, etc.

VRAU.

Nous répondrons simplement à M. Vrau que le nom du gagnant Chaplain nous a été officiellement communiqué par le comité directeur de la course.

S'il y a encore, et s'il y a lieu à rectification, c'est au comité à nous en informer.

Comment le Reich se propose de réparer

Il offrirait aux Alliés une hypothèque de 20 0/0 sur tous les biens allemands

Deux jours seulement nous séparent de l'ouverture de la Conférence de Paris qui doit, ainsi que l'on sait, régler le sort de la question des réparations. Une solution pratique sera-t-elle trouvée ? On ne sait encore. Divers plans ont déjà été élaborés des différents côtés, mais rien de positif n'est encore connu. On croit seulement savoir que l'Angleterre et l'Italie s'opposent à une occupation militaire. La première de ces nations envisagerait une réduction des obligations de l'Allemagne, des mesures rigoureuses en cas de non paiement, un moratoire de deux à quatre ans, etc. L'Italie favoriserait comme l'Angleterre la thèse des sanctions économiques.

Du côté français, si l'on se réfère à la réunion d'experts qui a eu lieu vendredi au quai d'Orsay, on a examiné l'ensemble des gages que le gouvernement pourra être amené à réclamer la semaine prochaine en échange du nouveau moratorium qu'il est question d'accorder à l'Allemagne.

La Belgique se préoccupe des dettes interalliées

La question de l'annulation des dettes interalliées est l'une de celles dont les conséquences préoccupent le plus les délégués belges. Si, en effet, une réduction de la dette allemande était consentie à la suite des arrangements que les Alliés pourraient prendre entre eux, les délégués belges feront remarquer que le pourcentage de 8 accordé à la Belgique dans l'indemnité totale devrait être augmenté.

Si la Belgique, disent-ils, n'a plus de dettes de guerre proprement dites, il n'en est pas moins vrai que le traité de Versailles lui a laissé sur les bras deux espèces de dettes, qu'il a refusé de prendre en considération : 1° sept milliards et demi de francs que la Belgique a dû délaisser pour le remboursement des marks ; 2° trois milliards de contributiions interprovinciales.

Le plan Cuno

Il a été annoncé que le chancelier Cuno saisira, le 1er janvier, le gouvernement français du nouveau plan suivant lequel le Reich serait décidé à réparer. Voici, quelles sont, malgré le mutisme officiel, les grandes lignes du projet de M. Cuno. Il a pris pour base les suggestions que le gérant de la Banque internationale du commerce à Berlin, le consul général Mary, avait soumis à M. Paul Raynault, lors de son récent voyage en Allemagne.

L'idée principale est une hypothèque sur l'ensemble des biens du peuple allemand, s'élevant à 20 % de leur valeur totale. Cette hypothèque privilégiée servirait de gage aux financiers internationaux, susceptibles de mobiliser, par voie d'emprunt, la dette du Reich. Les déclarations pour l'impôt faites à l'administration fiscale, serviraient d'élément d'évaluation pour les biens immobiliers.

Les entreprises, celles de moyenne importance, seraient frappées par une contribution directe ; quant aux grandes sociétés, dont on ne pourrait sans inconvénient, aliéner le capital actuel, on créerait de nouvelles actions n'ayant pas droit de vote aux assemblées générales, mais venant au premier rang dans la répartition des bénéfices. Tous ces titres de créance seraient réunis dans une banque interalliée en Suisse ou en Hollande, administrée par un conseil mixte présidée par un neutre.

La France ne toucherait que la moitié de ce qu'elle a dépensé

M. Marx évalue un pareil prélèvement : 30 milliards de marks-or, c'est-à-dire le cinquième de la fortune allemande actuelle.

M. Marx avait déclaré que ces propositions n'étaient valables que sous quatre conditions : Restitution du Reich de la Sarre et du couloir polonais ; évacuation de la Rhénanie ; rappel des commissions de surveillance.

M. Cuno paraît avoir renoncé à de telles réserves ; il se bornerait à réclamer l'abrogation des clauses du traité de Versailles, qui limitent l'activité commerciale allemande.

Ce plan appelle certaines restrictions. Si la France peut donner son acquiescement au principe d'une hypothèque portant sur l'ensemble de la fortune allemande, elle ne saurait en tout cas se contenter des chiffres infiniment trop réduits, indiqués par M. Cuno. La part de la France dans la répartition de l'indemnité s'abaisserait à 16 milliards de marks-or, c'est-à-dire à la moitié environ de ce qu'elle a déjà dépensé pour restaurer ses régions dévastées.

On peut s'attendre encore à des « marchandages »

Berlin, 30. — Une note va être adressée aujourd'hui ou demain informant les gouvernements alliés que l'Allemagne a l'intention de faire à l'entente des propositions en vue d'un règlement définitif des réparations allemandes et demandant qu'un représentant de l'Allemagne à Paris puisse présenter de vive voix ces propositions.

Les chiffres mis en avant par M. Bonar Law (40 à 50 milliards de marks) sont considérés par le gouvernement comme dépassant de beaucoup les facultés de prestation de l'Allemagne, et l'on ajoute que les chiffres prévus par le gouvernement sont un extrême maximum.

Le gouvernement fera savoir à l'entente qu'il a pris contact avec tous les milieux économiques allemands et que ceux-ci se sont déclarés prêts à fournir des garanties pour les futures prestations demandées à l'Allemagne. Un emprunt extérieur est prévu et le produit serait versé en plusieurs fois par les prêteurs.

M. Poincaré présidera aujourd'hui une très importante réunion

Paris, 30. — Une réunion interministérielle aura lieu demain sous la présidence de M. Raymond Poncaré, en vue d'arrêter définitivement le programme de la délégation française à la conférence interalliée qui s'ouvrira à Paris, le 2 janvier.

Indépendamment des ministres de la Guerre, des Finances, des Régions Libérées et des Travaux Publics, les experts de leurs départements respectifs assisteront à cette réunion, notamment le maréchal Foch, M. Tirard, président de la Haute Commission des territoires Rhénans, M. Seydoux, directeur des relations commerciales au Ministère des Affaires étrangères, MM. Margerie et Tannery, inspecteurs des finances, M. Guillaume, directeur des Mines, et M. Coste, inspecteur général des Mines, etc.

Le meurtrier de M. Narutowicz est condamné à mort

Varsovie, 30. — Niewadomski, le meurtrier de M. Narutowicz, Président de la République Polonaise, a été condamné à mort.

DERNIER HEURE SPORTIVE

Le match de boxe Nilles-Moran

Paris, 30. — Nilles a battu Moran, aux points, au 15e round (dernière limite).

Le match de water-polo France-Belgique

Paris, 30. — Le match qui comprenait deux épreuves, course relais de 800 mètres et water-polo, s'est terminé à l'avantage de la Belgique, qui a gagné la première épreuve (relais) et fait match nul en water-polo.

Film d'art PHOCÉA

LES MYSTÈRES DE PARIS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET D'AVENTURES

— FEUILLETON N° 48 —

Adaptation du texte d'Eugène SUE par M. Marcel Allain

Mise en scène par M. Charles Burguet

DIXIEME CHAPITRE

Le Maître d'École et la Chouette

— Est-ce que tu n'es pas mon homme ?

— Aussi tu dois me parler franchement, parce que je suis ton homme... et que je le serai toujours, vrai comme je m'appelle Martial... Que tu aies été ceci ou cela, tant pis... ça me regarde... je t'aime... tu m'aimes... et je te dois la vie... Seulement... depuis que tu es en prison... je ne suis plus le même... Il y a eu bien du nouveau... Je ne veux plus te quitter maintenant... mais je ne veux pas non plus quitter François et Amandine.

— Ton petit frère et ta petite sœur ?

— Oui, d'aujourd'hui il faut que je sais pour eux comme qui dirait leur père... On voulait en faire des brigands finis... pour les sauver je les emmène... et toi ! je t'emmène aussi !

— Tu m'emmènes ?... s'écria la Louve avec une stupeur joyeuse, car elle ne pouvait croire à un tel bonheur. Je ne te quitterai pas ?

— Non... ma brave Louve, jamais !... Nous vivrons en honnêtes ouvriers, sois tranquille, nous trouverons de l'ouvrage, nous travaillerons comme des nègres... Mais qu'est-ce que tu as ?... qu'est-ce que tu as ?

— Martial... j'ai peur de devenir folle... Folle de joie !

— Pourquoi ?

— Parce que, vois-tu... c'est trop !...

— Mais encore une fois, qu'est-ce que tu as ?

— Ce que tu me demandes là... oh ! Martial !... Martial !... Je venais te le demander !...

— De quitter Paris ?

— Oui !... reprit-elle précipitamment, d'aller avec toi dans les bois... où nous aurions une petite maison bien propre, des enfants que j'aimerais ! oh ! que j'aimerais ! comme ta Louve aimerait les enfants de son homme ! ou plutôt, si tu voulais, dit la Louve en tremblant, au lieu de t'appeler mon homme... je t'appellerai mon mari... car nous n'aurions pas la place sans cela, se hâte-t-elle d'ajouter vivement.

Martial à son tour regarda la Louve avec étonnement, ne comprenant rien à ses paroles.

— De quelle place parles-tu ?

— D'une place de garde-chasse...

— Et qui me la donnerait ?

— Les protecteurs de la jeune fille que j'ai sauvée.

— Ils ne me connaissent pas !

— Mais, moi, je lui ai parlé de toi... et elle nous recommandera à ses protecteurs.

— Et à propos de quoi lui as-tu parlé de moi ?

— De quoi veux-tu que je lui parle ?

— Bonne Louve !

— Et puis, tu conçois, en prison, la confiance vient ; et cette jeunesse était si gentille, et douce, que malgré moi je me suis sentie attirée vers elle ; j'ai tout de suite comme deviné qu'elle n'était pas des nôtres.

— Ah ! oui, c'est cela qui serait une belle et bonne vie, dit Martial. Sans être tout à fait malsain de cœur, ce pauvre François a assez fréquenté Calebasse et Nicolas pour que le bon air des bois lui vaille mieux que l'air des villes. Amandine t'aiderait au ménage, je serais aussi bon garde que pas un, vu que j'ai été un fameux braconnier... Je t'aurais pour ménagère, ma brave Louve. Tiens, il ne fallait pas me parler de cette belle vie là... ça donne des regrets, voilà tout.

— Et te laissais aller... parce que tu dis là ce que je disais à la Goualeuse. Sais-tu ce qu'elle m'a répondu, Martial ? dit la Louve, les yeux étincelants de joie.

— Non !

— Que Martial vous épouse, promettez de vivre honnêtement tous les deux, et cette place qui vous fait tant envie, je me fais fort de la lui faire obtenir en sortant de prison, m'a-t-elle répondu.

— S'il ne fallait que t'épouser pour avoir cette place, ma brave Louve, ça serait fait demain, si j'avais de quoi ; car depuis aujourd'hui, vois-tu... tu es ma femme... ma vraie femme : mais, s'écria tout à coup Martial en se levant, je ne sais pas à quoi nous pensons...

— Quoi donc ?

— Cette jeune fille... elle est en bas, mourante peut-être... et au lieu de la secourir, nous sommes là...

Et Martial, s'appuyant sur le bras de la Louve, descendit au rez-de-chaussée.

. . . . . .

François et Amandine venaient de transporter Fleur-de-Marie près du feu de la cuisine, lorsque M. de Saint-Rémy et le docteur Griffon, qui avaient abordé au moyen du bateau de Nicolas, entrèrent dans la maison. Pendant que les enfants ranimaient le foyer et y jetaient quelques fagot de peuplier, qui, bientôt entassés, répandirent une vive flamme, le docteur Griffon donnait à la jeune fille les soins les plus empressés.

— La malheureuse enfant a dix-sept ans, à peine ! s'écria le comte profondé-Puis, s'adressant au docteur :

— Eh bien, mon ami ?

— On sent à peine les battements de son pouls ; mais, chose singulière, la peau de la face n'est pas colorée en bleu chez ce sujet, comme cela arrive ordinairement après une asphyxie par submersion, répondit le docteur avec un sang-froid imperturbable, en considérant Fleur-de-Marie d'un air profondément méditatif.

Le docteur Griffon était un grand homme maigre, pâle et complètement chauve ; sa physionomie creusée, sillonnée par les fatigues de l'étude, était froide, intelligente et réfléchie. D'un savoir immense, d'une expérience consommée, praticien habile et renommé, médecin en chef d'un hospice, le docteur Griffon n'avait qu'un défaut, celui de faire, si cela peut dire, complètement abstraction du malade et de ne s'occuper que de la maladie. Il n'y avait pour lui que des *sujets*. Le comte connaissait le médecin, excellent homme au fond, mais que la passion effrénée pour la science faisait souvent paraître dur, presque cruel.

— Avez-vous au moins quelque espoir ? lui demandait M. de Saint-Rémy avec impatience.

— Les extrémités du sujet sont bien froides, dit le médecin, il reste peu d'espoir.

— Ah ! mourir à cet âge... malheureuse enfant ! c'est affreux !

Ce fut à ce moment que Martial descendit, appuyé sur le bras de la Louve, qui avait mis, en le sait, par-dessus ses vêtements mouillés, un manteau de tartan appartenant à Calebasse. Frappé de la pâleur de l'amant de la Louve et remarquant ses mains couvertes de sang caillé, le comte s'écria :

— Quel est cet homme ?

— *Mon mari...* répondit la Louve en regardant Martial avec une expression de bonheur et de noble fierté impossible à rendre.

— Vous avez une bonne et intrépide femme, monsieur, lui dit le comte ; je l'ai vu sauver cette malheureuse enfant avec un rare courage.

— Oh ! oui, monsieur, elle est bonne et intrépide, *ma femme* répondit Martial en appuyant sur ses derniers mots, et en contemplant à son tour la Louve d'un air à la fois attendri et passionné, oui, intrépide... car elle vient de me sauver aussi la vie !...

— A vous ? dit le comte étonné

— Voyez mes mains... ses pauvres mains !... dit la Louve.

— Ah ! c'est horrible ! s'écria le comte, ce malheureux a les mains hachées... Voyez donc, docteur ?

Détournant légèrement la tête et regardant par-dessus son épaule les plaies nombreuses que Calebasse avait faites aux mains de Martial, le docteur Griffon dit à ce dernier :

— Ouvrez et fermez la main ?

Martial exécuta ce mouvement avec assez de peine. Le docteur haussa les épaules, continua de s'occuper de Fleur-de-Marie et dit dédaigneusement, comme à regret :

— Ces blessures n'ont absolument rien de grave, il n'y a aucun tendon de blessé ; dans huit jours, le sujet pourra se servir de ses mains.

— Vrai, monsieur, mon mari ne sera pas estropié ? s'écria la Louve.

Le docteur secoua la tête négativement.

— Et la Goualeuse, monsieur, elle vivra, n'est-ce pas ? demanda la Louve. Oh ! il faut qu'elle vive, moi et mon mari nous lui devons tant !...

Puis se retournant vers Martial :

— Pauvre petite... la voilà, celle dont je te parlais... c'est elle pourtant qui sera peut-être cause de notre bonheur.

— C'est notre Providence... dit Martial, frappé de la beauté de la Goualeuse. Quelle figure d'ange !... Oh ! elle vivra, n'est-ce pas, monsieur le docteur ?

— Je n'en sais rien, dit le docteur, mais d'abord peut-elle rester ici ? aura-t-elle les soins nécessaires ?

— Ici, s'écria la Louve, mais on assassine ici !

— Tais-toi ! tais-toi ! dit Martial.

Le comte et le docteur regardèrent la Louve avec surprise.

— La maison de l'île est mal famée dans le pays... cela ne m'étonne guère, dit à demi-voix le médecin à M. de Saint-Rémy.

— Vous avez donc été victimes de violences ? demanda le comte à Martial. Ces blessures, qui vous les a faites ?

— Ce n'est rien, monsieur... j'ai eu ici une dispute... une batterie s'en est suivie... et j'ai été blessé... Mais cette jeune paysanne ne peut pas rester dans la maison, ajouta-t-il d'un air sombre, je n'y reste pas moi-même... ni ma femme... ni mon frère, ni ma sœur que voilà... nous allons quitter l'île pour n'y plus jamais revenir.

— Alors, comment faire ? dit le docteur en regardant Fleur-de-Marie. Il est impossible de songer à transporter le sujet à Paris dans l'état de prostration où il se trouve... Mais au fait, ma maison est à deux pas, ma jardinière et sa fille seront d'excellentes gardes-malades... Puisque cette asphyxie par submersion vous intéresse, vous surveillerez les soins qu'on lui donnera, mon cher Saint-Rémy, et je viendrait la voir chaque jour.

— Pauvre enfant, plus je la regarde, plus elle m'intéresse dit le comte.

— Et elle le mérite, allez, monsieur, reprit la Louve avec exaltation en se rapprochant.

— Vous la connaissez ? s'écria le comte.

— Si je la connais, monsieur ? C'est à elle que je devrai le bonheur de ma vie ; en la sauvant, je n'ai pas fait autant pour elle qu'elle a fait pour moi !

Et la Louve regarda passionnément son mari, elle ne disait plus son homme.

— Et qui est-elle ? demanda le comte.

— Un ange, monsieur, tout ce qu'il y a de meilleur au monde, quoiqu'elle soit mise en paysanne.

— Ce n'est donc pas une paysanne ? demanda le comte.

— Une paysanne ! regardez donc ces petites mains blanches, monsieur !

— C'est vrai, dit M. de Saint-Rémy, quel singulier mystère... Mais son nom, sa famille ?

— Allons, reprit le docteur en interrompant l'entretien, il faut transporter le sujet dans le bateau.

Une demi-heure après, Fleur-de-Marie, qui n'avait pas encore repris ses sens, était amenée dans la maison du médecin, couchée dans un bon lit, et maternellement veillée par la jardinière de M. Griffon, à laquelle s'adjoignait la Louve. Le docteur promit à M. de Saint-Rémy, de plus en plus intéressé à la Goualeuse, de revenir le soir même la visiter. Martial partit pour Paris avec François et Amandine. La Louve n'ayant pas voulu quitter Fleur-de-Marie avant de la voir hors de danger.

L'île du Ravageur resta déserte.

CHAPITRE XXXV

LA CHOUETTE

Thomas Seyton, frère de la comtesse Sarah Mac-Grégor se promenait impatiemment sur l'un des boulevards voisins de l'Observatoire, lorsqu'il vit arriver la Chouette.

L'horrible vieille était coiffée d'un bonnet blanc et enveloppée de son grand tartan rouge. La pointe d'un stylet rond comme une grosse plume et très acéré, avait traversé le fond du large cabas de paille qu'elle portait au bras, on pouvait voir saillir l'extrémité de cette arme homicide qui avait appartenu au Maître d'école.

Thomas Seyton ne s'aperçut pas que la Chouette était armée.

— Trois heures sonnent au Luxembourg, dit la vieille, l'arrive comme mars en carême... j'espère.

(A suivre).

Le dixième épisode sera projeté à partir du Vendredi 5 Janvier à Lille au CINÉMA PRINTANIA, rue d'Amiens et au PALACE CINÉMA, rue d'Iéna.